



N°DEL71-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT ET UN** et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme AUDOUY Véronique  
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance  
Mme HENAULT Marylène  
Mme LABARCHEDE Martine  
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle  
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle  
M. LE BAIL Gérard  
Mme LAGRASSE Catherine

**Donne pouvoir à :**

M. CARRERE Christian  
M. RENDE Grégory  
M. LAUSSU Guillaume  
Mme DEDIEU Martine  
M. STETIN Pierre  
M. LOUME Yves  
Mme SABOURAULT Bérangère  
M. LAFOURCADE Laurent

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENAULT Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

**Secrétaire de séance :** Mme DUTOYA Guylaine

**OBJET : FINANCES – CREATION, REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP/CP), DM N°1 EXERCICE 2021.**

Monsieur le Président expose,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3 I,



**Vu** la délibération n° 31-2021 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2021 portant clôture, révision des autorisations de programmes et révision des crédits de paiements des Autorisations de Programmes AP/CP,

Pour ne pas alourdir la section d'investissement des budgets et améliorer leur taux de réalisation, le Grand Dax utilise la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) depuis 2012. Cela permet d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant une programmation dépenses / recettes et de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur liquidation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il convient d'une part, d'ajuster le montant de certaines autorisations de programme ainsi que le montant ou la répartition des crédits de paiement initialement prévus pour tenir compte des engagements fait et à venir sur les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe eaux pluviales, conformément au tableau ci-joint.

D'autre part, il est nécessaire de créer une Autorisation de Programme pour les études à lancer pour le schéma directeur sur le budget annexe eaux pluviales d'un montant de 120 000€ sur 2 ans, conformément au tableau ci-joint.

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la révision de certaines Autorisations de Programme et d'ajuster les Crédits de Paiement selon les engagements fait et à venir sur les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe eaux pluviales tel qu'exposé dans le tableau ci-joint.

**Article 2 : APPROUVE** la création de l'Autorisation de Programme n°149 pour les études du schéma directeur sur le budget annexe eaux pluviales d'un montant de 120 000€ sur 2 ans tel qu'exposé dans le tableau ci-joint.

**Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final :** Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 21 juillet 2021**

**LE PRESIDENT,**

**Julien DUBOIS.**

**CREATION, REVISION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET REVISION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP				Restes à financer (exercice au-delà de 2022)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2020)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	Crédits de paiement 2022		
D-109 2015 Centre aquatique	16 134 274	120 000	16 254 274,43	14 862 273,38	1 392 001,05	0	0	
D-136 2019 Aménagement des abords du centre aquatique	1 632 000	35 000	1 667 000,00	1 325 467,23	341 532,77	0	0	
D-137 2020 Amélioration de l'habitat privé et primo accession	3 000 000	0	3 000 000,00	227 566,80	334 900	500 000	1 937 533,20	
D-139 2020 Aides en faveur de l'habitat locatif social 2020/2025	2 635 000	0	2 635 000,00	0,00	225 000	451 200	1 958 800,00	
D-144 2020 Schéma directeur assainissement pluvial 1 (budget eau pluviale)	1 050 480	0	1 050 480,00	0,00	545 240	505 240	0,00	
D-149 2021 Etudes SDA1 (budget eau pluviale)	0	120 000	120 000,00	0,00	40 000	80 000	0,00	
D-146 2020 Aides individuelles aux entreprises	400 000	100 000	500 000,00	0,00	300 000	200 000	0,00	

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021

ID : 040-244000675-20210721-DEL71\_APCP-DE



Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le 23/07/2021

ID : 040-244000675-20210721-DEL71\_APCP-DE

